

DÉSIGNATION DU OU DES BÉNÉFICIAIRES DU CAPITAL-DÉCÈS

17100

➤ Votre identité				
Référence Cipav :				
N° de Sécurité sociale :				
Nom :				
Prénom :				
Date de naissance :				
➤ Votre adresse				
······				
► Vos coordonnées				
1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1			
Téléphone fixe :		Téléphone portable :		
E-mail :	@			
► Votre situation famili	iale			
Célibataire				
Marié(e) / Pacsé(e)	e) / 🔲 Remarié(e) en date	du:		
□ Divorcé(e) / □ Fin de Pacs / □ Veuf(ve) en date du : □ □ □ □ □				
1/-4		***		
	mpléter uniquement si vous ête	s mariė(e)		
N° de Sécurité sociale :				
Nom:				
Prénom :				
Date de naissance :				
Lieu de naissance :				

Vos enfants				
Nom	Prénom	Date de naissance		

Désignation du ou des bénéficiaires du capital-décès

Le capital-décès est attribué par ordre de priorité au conjoint survivant non séparé de corps, aux enfants âgés de moins de 21 ans puis, à la personne physique nommément désignée par l'assuré(e).

- → Si vous êtes marié(e) et/ou avez un ou des enfants de moins de 21 ans*, vous n'avez pas, actuellement, de déclaration particulière à faire : l'identité et l'ordre de priorité des bénéficiaires sont fixés par les statuts.
- → En revanche, si vous n'êtes pas marié(e) et n'avez pas d'enfants de moins de 21 ans, **vous devez déclarer à la Cipav** comme bénéficiaire de votre assurance décès une ou plusieurs personnes physiques nommément désignées.

En cas de non-désignation, le capital-décès serait versé à la ou aux personnes qui étaient, au jour du décès, à votre charge effective, totale et permanente. À défaut, la Cipav ne pourrait pas verser de capital-décès.

Je soussigné(e)	, désigne comme bénéficiaire(s) du capital-décès :
■ Nom :	Prénom(s) :
Date de naissance ://	Lieu de naissance :
■ Nom :	Prénom(s) :
Date de naissance ://	Lieu de naissance :
■ Nom :	Prénom(s) :
Date de naissance ://	Lieu de naissance :
■ Nom :	Prénom(s) :
Date de naissance ://	Lieu de naissance :
■ Nom :	Prénom(s) :
Date de naissance ://	Lieu de naissance :
* En cas de modification de votre situation,	n'oubliez pas de remplir un nouvel imprimé de désignation de bénéficiaire du capital-décès.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce	tte déclaration.
Fait à : le :	Signature :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses. La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 313-1, 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal).

Les données à caractère personnel que la Cipav collecte, de même que celles qui sont recueillies ultérieurement, sont destinées à la Cipav en sa qualité de responsable du traitement. La Cipav veille à ce que seules les personnes habilitées puissent avoir accès à ces données. Les prestataires de services de la Cipav peuvent être destinataires de ces données pour réaliser les prestations que la Cipav leur confie. Certaines données personnelles peuvent être adressées à des tiers ou à des autorités légalement habilitées et ce pour satisfaire les obligations légales de la Cipav, réglementaires ou conventionnelles. Dans les conditions prévues par la règlementation relative à la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits par voie électronique à l'adresse suivante : dpo@lacipav.fr en y joignant la copie de votre carte nationale d'identité.